

# Lag BaOmèr

**Rav Shimon Baroukh, extrait de 'Du Omèr à Tichea Béav'**

A *Lag Baomèr* (le 18 Iyar – 33<sup>ème</sup> jour du *Omèr*), on commémore la *Hiloula* de Rabbi Chimone Bar Yo'haï qui est décédé en ce jour en l'an 3881, soit l'année 121 de l'ère vulgaire (*'Hida dans le Birké Yossef au nom du Péri Ets 'Haïm voir aussi le livre Mariit Aïn du 'Hida*). Poursuivi par les Romains, ce grand Rav – l'un des plus prestigieux Tanaïm – se réfugia avec son fils dans une grotte de Haute-Galilée, à Pékiin, non loin de Tsfat (Safed), où pendant 13 ans, il étudia la Torah jour et nuit, comme nous le relate la *Guémara Chabbat* (32b) :

Le *Zohar* (vol.3 page 291) raconte que lorsqu'il eut près de 80 ans, le 18 Iyar (*Lag Baomèr*), Rabbi Chimone appela son fils Rabbi Elazar et l'un de ses élèves, Rabbi Aba, pour les prévenir qu'il allait les quitter pour le *Olam Aba*, et qu'il voulait leur transmettre de profonds secrets (*le Adra Zouta – une partie du Zohar*). Il ordonna Rabbi Aba de les transcrire. Pendant tout ce temps, une lumière extraordinaire éclaira la pièce, les aveuglant. Dès que Rabbi Chimone eut fini, une voix puissante proclama : « *'Haïm Chaal Mimékha* – littéralement : on te demande à présent ta vie. » Durant toute cette journée, ce grand feu ne s'arrêta pas. Lorsqu'il se dissipa, ils virent que Rabbi Chimone avait rendu sa *Néchama* (son âme), que son corps était recouvert d'un drap et que son visage était resplendissant.

Le *Zohar* (vol.3 page 296) raconte que les habitants du village de Tsipori voulurent que Rabbi Chimone soit enterré dans leur cimetière, mais les habitants de Méron refusèrent. Dès que le cortège funèbre s'ébranla, à peine avait-on sorti le cercueil de la maison qu'il s'envola, guidé par un feu puissant qui l'entraîna jusqu'à une grotte où il fut enterré. Lorsque son fils Rabbi Elazar mourut après de nombreuses années, la veille de Kippour, on l'enterra auprès de son père dans cette même grotte, à Méron. C'est pourquoi, le 18 Iyar est un jour de Sim'ha (joie) car en ce jour, Rabbi Chimone dévoila des secrets très profonds de la Torah, ce qui n'était pas le cas pour le 7 Adar, jour du décès de Moché Rabbénou où certains ont l'habitude de jeûner, car en ce jour 3000 Halakhot (lois) ont été oubliées (*Chaar Issa'har, Iyar note 23*).

D'après d'autres sources, le jour de *Lag Baomèr* marque la date où Rabbi Akiva – après le décès de tous ses élèves – commença à enseigner à ses 5 disciples : Rabbi Chimone, Rabbi Méïr, Rabbi Yéhouda, Rabbi Elazar et Rabbi Yossi, lesquels furent les porte-parole de toute la Torah orale (*Sdé 'Héméd ; Michnat Hassidim ; Zékher David ; Méam Loèz Vayetsé page 576*).

D'autres encore avancent qu'en ce jour, l'épidémie qui causa la mort des élèves de Rabbi Akiva cessa. C'est pourquoi c'est un jour de joie (*Méiri Yebamot 62b ; Maharil*).

Le *Zohar*, œuvre de Rabbi Chimone, rassemble les principaux secrets de la Kabbala. Ces manuscrits demeurèrent cachés pendant des centaines d'années. Les plus grands des Richonim – comme Rachi et le Rambam – ne les mentionnent jamais, ce qui fait penser qu'ils n'en eurent pas connaissance. Ce n'est qu'au 13<sup>ème</sup> siècle de l'ère commune, que Rabbi Moché Di Léon découvrit ces écrits, comme le rapporte le 'Hida dans son livre *Chem Hagdolim* :

Toutefois – indépendamment du *Zohar* – une *Massoréte* (transmission) de Kabbala exista entre les plus grands 'Hakhamim, comme en témoignent le Raavad (Rav Abraham ben David de Posquières), son fils Rabbi Its'hak Sagui Néor, le Ramban (Na'hmanide) et d'autres. Mais cet enseignement n'était qu'oral : il se transmettait de bouche à oreille, de Rav à *Talmid* (élève).

### ***Les dérogations aux interdits du Omèr et autres coutumes***

1. Le jour de *Lag Baomèr*, on ne dit pas les ***Ta'hanounim*** durant la prière de *Cha'harit* et de *Min'ha*. La veille, à *Min'ha*, on s'en abstient également, car ce jour est un petit Yom Tov (voir *Choul'han Aroukh* 131 et 493 dans le *Graz* ; *Pri Mégadim* et *Yaabets* ; *Kaf Ha'haim* 493,9).

2. Bien que durant la période du *Omèr*, **danses et musiques** soient proscrites, cependant en ce jour, elles sont permises. Toutefois, les Séfarades ne pourront **se couper les cheveux et célébrer un mariage** qu'à partir du 34<sup>ème</sup> jour au matin. [Les Ashkénazes pourront célébrer un mariage et se couper les cheveux en ce jour.]

### ***Ne pas jeûner en ce jour***

3. De plus, on ne jeûne pas le jour de *Lag Baomèr*, sauf dans le cas de mauvais rêves, tels qu'ils sont définis par le *Choul'han Aroukh* (292).

### ***Multiplier les joies le jour de la Hilloula***

4. Durant cette journée, on multiplie les joies : on chante et l'on danse en l'honneur de Rabbi Chimone et en l'honneur des secrets de la Torah qui ont été dévoilés le jour de son décès.

### ***Allumer des veilleuses***

5. La coutume ancestrale est d'allumer des veilleuses ou des bougies *Léylouï Nichmato* à la synagogue (*Bné Issa'har*).

*On raconte que dans la ville de Lvov, en Russie, la coutume était que le Chamach allume de nombreuses Nérot en l'honneur de Rabbi Chimone. Il arriva une fois que l'un des Gabbayim le gronde à ce sujet, en lui disant que Rabbi Chimone n'était pas plus grand que les autres Rabbanim pour lesquels on n'allumait aucune bougie. Et il lui ordonna impérativement d'éteindre celles qu'il venait d'allumer. Quelque temps plus tard, ce Gabbai tomba*

*gravement malade et mourut dans la même année. Depuis, la coutume s'est répandue de multiplier l'allumage des bougies en ce jour (Marvé Latsamé).*

6. Au moment de l'allumage, on précise que cette bougie/veilleuse est allumée en l'honneur du saint Tana Rabbi Chimone Bar Yo'haï afin que Hachem, par son mérite, nous comble de bonne santé, nous apporte la guérison, nous protège de mauvais décrets et nous accorde une vie longue et paisible.

### ***Le poème Bar Yo'haï***

7. La coutume est de chanter le poème *Bar Yo'haï* qui a été composé au 16<sup>ème</sup> siècle par Rabbi Chimone Lavi, un des grands *Hakhamim* de Tripoli. Ce chant a une influence positive sur la *Néchama* (*Tikouné Chabbat*).

En Israël, dans toutes les communautés séfarades et ashkénazes, un second chant s'est aussi beaucoup répandu : c'est celui de *Véamartem Ko Lé'haï*, écrit par le Ben Ich 'Haï. Il relate les merveilles que Rabbi Chimone Bar Yo'haï put accomplir au cours de sa vie grâce à son extraordinaire niveau spirituel.

Dans certaines communautés d'origine tunisienne, on chante le poème Bar Yo'haï aussi tous les vendredis soirs.

8. En Israël, chaque année en ce jour, plus d'un demi-million de pèlerins montent à Méron pour prier en ce lieu saint. D'année en année, on raconte que de nombreux pèlerins ont vu s'accomplir *Nissim* (miracles) et prodiges par le mérite du Tsadik.

Dans les livres saints, il est rapporté que ce pèlerinage est très propice à **la guérison**. Certains rapportent que les initiales de l'expression מלך רופא נאמן ורחמן (Roi guérisseur fidèle et miséricordieux) forment le mot Méron (*Lé'hém Chlomo*).

Prier en ce lieu favorise également **la naissance d'enfants** pour ceux qui, jusque-là, en sont privés (*Chem Michlomo*).

Cela l'est aussi pour **la réussite dans la Parnassa**, car c'est en ce jour que la Manne commença à tomber dans le désert (*Ohalé Yaacov au nom du 'Hatam Soffer dans son responsa chap. 233. Toutefois, Rachi dans son commentaire du 'Houmach Chemot 16, 1 écrit que la Manne commença à tomber le 16 Iyar*).

D'une manière générale se rendre sur le tombeau de ce Tsadik – principalement le 18 Iyar, jour de sa *Hiloula* – apporte **une réponse à toutes nos demandes** (*Rabbi Yehochoua de Kaminka*).

**A Jérusalem**, nombreux sont ceux qui vont prier sur la sépulture de Rabbi Chimone *Hatsadik*.

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité de se rendre à Méron, il est bon de lire des textes du *Zohar* et de l'*Adra Zouta*.